

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU
MARKSTEIN GRAND-BALLON**

64, Grand Rue - 68470 FELLERING

☎ 03 89 82 13 66 - Mail: smmgb@wanadoo.fr

COMITE SYNDICAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022

A LA MAISON DU MARKSTEIN

Présents :

Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin

Absents excusés :

M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Nadine SPETZ
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin – Procuration à Jean-Marie GRUNENWALD
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller – Procuration à Luc MARCK
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace - Procuration à Marie-France VALLAT
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace – Procuration à Annick LUTENBACHER
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace – Procuration à Francis KLEITZ
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace

Assistaient également :

Mme Karine GARTNER - Service Tourisme et Montagne CEA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Thomas CRON – Chef d'exploitation du SMMGB
M. Bastien URFFER - Chargé de mission du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, ainsi que Mme Karine GARTNER pour le service Tourisme et Montagne de la CEA, Mme Christelle VERGER et MM. Bastien URFFER et Thomas CRON, personnels du SMMGB, ainsi que M. GAUCHET pour la presse locale et les remercie de leur présence.

La Présidente donne connaissance des personnes excusées et des procurations, rappelle que les différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

La Présidente rappelle l'ordre du jour et propose le rajout de 2 points (points 4 et 9), le comité syndical approuve ces rajouts, l'ordre du jour est donc le suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 1^{er} juin 2022
2. Construction d'un centre technique sur l'emprise de l'ancienne Step – Validation de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel
3. Tarifs saison 2022/23
4. Budget Général (42500) – DM 1
5. Ouverture de la Maison du Markstein au public
6. Horaires d'éclairage public sur le site du Markstein
7. Ressources en eau sur les sites du Markstein et du Grand-Ballon
8. Point sur le chantier de démolition des friches Touristra
9. Prime de départ à la retraite
10. Divers et communication.

1 – APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2022

➤ **Le comité syndical APPROUVE à l'unanimité le PV de la séance du 1^{er} juin 2022**

2 - CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE SUR L'EMPRISE DE L'ANCIENNE STEP - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

La Présidente rappelle que le SMMGB s'est porté acquéreur des terrains bâtis et non-bâtis de M. et Mme Denis Macher et de la SCI ECO, comprenant les friches Touristra, Valérianes et ancienne Step, avec l'opportunité d'un financement à hauteur de 80% dans le cadre du FNADT et du Plan de relance Montagne pour le projet d'acquisition et de démolition de friches touristiques, ainsi que pour la reconstruction d'un centre technique.

L'acte de vente a été signé le 21 octobre 2021 et le financement de la Phase 1 Achat est soldé pour un montant de 617 644,75€.

La Présidente rappelle également que lors de la séance du 23 mars 2022, le comité syndical a engagé la Phase 2 et attribué le marché de maîtrise d'œuvre (désamiantage, dépollution, démolition et renaturation) à LARBRE INGENIERIE et que lors de la séance du 1^{er} juin 2022, le comité syndical en a approuvé l'AVP et le plan de financement.

La Présidente présente au Comité syndical le programme technique détaillé de la Phase 3 construction d'un centre technique sur l'emprise de l'ancienne STEP, document rédigé par les services de l'ADAUHR.

La Présidente rappelle qu'actuellement 5 personnels techniques permanents contribuent à l'entretien et au fonctionnement du site et que le centre technique actuel de la Fédérale abritant les ateliers et la base vie date de 1947. Aujourd'hui totalement obsolète, il ne répond plus aux besoins ni aux normes édictées par le code du travail.

Après plusieurs réunions de travail permettant de définir les objectifs et l'organisation du futur aménagement, les services de l'ADAUHR ont établi un programme technique détaillant :

- Le contexte
- Les contraintes réglementaires
- Le projet
- Le descriptif du contenu des travaux à prévoir
- L'estimatif du coût des travaux.

Afin de tenir compte des contraintes climatiques, le planning prévisionnel prévoit :

- Octobre 2022 : choix du maître d'œuvre
- Décembre 2022 : établissement de l'AVP (APS+APD) et du permis de construire
- Février 2023 : consultation des entreprises
- Mars 2023 : notification des marchés
- Fin mars 2023 : démarrage des travaux

L'objectif étant la réception du bâtiment fin octobre 2023 pour une mise en service pour la saison hivernale 2023/24.

Sur la base du programme technique détaillé établi par les services de l'ADAUHR, la Présidente soumet au comité syndical le plan de financement, le montant estimatif global du projet atteignant 1 075 000€ HT.

Une demande de subvention pour la phase 3 a été déposée le 1er août 2022 auprès des services de l'Etat, dans le cadre du FNADT.

La Présidente précise que l'estimatif financier défini par le programme technique détaillé est susceptible d'être modifié suite aux résultats de l'ouverture des plis, ce qui nécessiterait une nouvelle évolution du plan de financement.

Elle porte à la connaissance du comité syndical le détail du tableau ci-dessous :

Phase 1 - Acquisition		
Coût du projet	Montant HT en €	
Achat terrains bâtis et non-bâtis	604 694.75	
Etudes de faisabilité	12 950.00	
Total coût du projet - Phase 1	617 644.75	
Financement du projet	Montant en €	
Plan de Relance avenir Montagne	485 960.00	78.68
Auto-financement		
CeA investissement	118 516.27	19.19
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (sub. exceptionnelle)	6 584.24	1.07
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin (sub. exceptionnelle)	6 584.24	1.07
Total financement du projet - Phase 1	617 644.75	100.00

Phase 2 - Désamiantage - dépollution - démolition et renaturation		
Coût du projet	Montant HT en €	
Estimatif travaux -	1 500 000.00	
Sous-total Travaux	1 500 000.00	
Diagnostic amiante et plomb avant démolition	15 000.00	
Diagnostic pollution - investigations, mesures et analyses	6 360.00	
Diagnostic déchets	10 000.00	
Honoraires mission hydrogéologue agréé	3 000.00	
Sous-total études	34 360.00	
Maîtrise d'œuvre LARBRE INGENIERIE	32 940.00	
Coordination sécurité et protection de la santé (SPS)	7 700.00	
Sous-total maîtrise d'œuvre	40 640.00	
Total coût du projet - Phase 2	1 575 000.00	
Financement du projet	Montant en €	
Etat - FNADT Plan de Relance avenir Montagne	1 260 000.00	80.00
Auto-financement		
CeA investissement	283 500.00	18.00
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	15 750.00	1.00
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	15 750.00	1.00
Total financement du projet - Phase 2	1 575 000.00	100.00

Phase 3 - Construction d'un centre technique sur l'emprise de l'ancienne STEP		
Coût du projet	Montant HT en €	
Estimatif travaux	906 700.00	
Sous-total Travaux	906 700.00	
Diagnostics divers	30 075.00	
Sous-total études	30 075.00	
Maîtrise d'œuvre	132 380.00	
Contrôleur technique	3 757.50	
Coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)	2 087.50	
Sous-total maîtrise d'œuvre	138 225.00	
Total coût du projet - Phase 3	1 075 000.00	
Financement du projet	Montant en €	
Etat - FNADT Plan de Relance avenir Montagne	860 000.00	80.00
Auto-financement		
CeA investissement	193 500.00	18.00
Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	10 750.00	1.00
Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	10 750.00	1.00
Total financement du projet - Phase 3	1 075 000.00	100.00

Total Général coût du projet - Phases 1 + 2 + 3	3 267 644.75
Total Général financement du projet - Phases 1 + 2 + 3	3 267 644.75

* Avenant à la convention (480 000€ prévus à la convention 2021)

** Dans la limite de 100 000€/an (fonctionnement + investissement)

** Dans la limite de 100 000€/an (fonctionnement + investissement)

Mme Marie-France VALLAT s'interroge sur l'absence de financement prévisionnel pour l'appel à projet qui était prévu dans la Phase 3.

La Présidente indique que le SMMGB se fera assister par la Banque des Territoires pour définir la rédaction de cet appel à projet. Elle informe le comité syndical que cette phase sera une étape importante pour le développement du site du Markstein.

M. Philippe HECKY s'interroge sur l'organisation future de ce bâtiment technique.

La Présidente rappelle que l'ancien bâtiment, construit en 1947, était prévu pour 2 engins de damage, que les dimensions des engins actuels sont plus conséquentes et que le SMMGB dispose à présent de 3 dameuses alpines. Pour entrer les dameuses dans le bâtiment actuel, les techniciens doivent les démonter. Par ailleurs, elles passent l'intégralité de l'hiver en extérieur.

Le nouveau bâtiment permettra d'abriter le matériel en hiver, mais aussi de ranger le nouvel engin GRIPP 4 acquis en 2021.

Elle rappelle également que le matériel de sécurisation des pistes est très volumineux et que le SMMGB est toujours en manque de rangement et de stockage pour ce matériel.

M. Thomas CRON précise que le bâtiment de la Fédérale pourra continuer d'abriter divers matériels volumineux (de sécurité et de balisage entre autres).

Après avoir pris connaissance des modalités de la Phase 3 – Construction d'un centre technique sur l'emprise de l'ancienne STEP,

➤ **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le programme technique détaillé et le plan de financement estimatif,**
- **AUTORISE la Présidente à faire toutes les demandes de subvention pour finaliser le plan de financement,**
- **AUTORISE la Présidente à signer le marché de Maitrise d'œuvre après analyse par les services de l'ADAUHR,**
- **AUTORISE la Présidente à donner les ordres de service nécessaires à la poursuite du projet.**

3 - TARIFS SAISON 2022/2023

La Présidente présente au comité syndical les différentes propositions de tarifs pour la saison 2022/23.

Pour les secours assurés par le SMMGB pour le compte des communes, les tarifs proposés sont les suivants :

Tarifs des secours sur pistes hiver 2022/ 2023	
Soins - front de neige	50 €
Evacuation sur domaine sécurisé	275 €
Evacuation hors pistes	440 €

L'inflation et la forte augmentation des coûts du chauffage (pellets x 2), des carburants et de l'électricité (75 000€ TTC environ d'électricité pour une année) nous obligent à revoir les tarifs à la hausse.

D'autre part, l'étude Altisens commanditée par la CeA, signale un panier moyen trop faible, inférieur à 12€.

Il est donc proposé d'appliquer une augmentation de 10% environ sur la plupart des titres, à l'exclusion du tarif scolaire qui resterait inchangé.

Les tableaux ci-dessous récapitulent les tarifs proposés sur les sites du Markstein et du Grand-Ballon :

TARIFS GRAND-BALLON - HIVER 2022 / 2023

FORFAIT GRAND-BALLON

	Journée	Forfait 1/2 journée	Jour supplémentaire
Adulte	20.00 €	17.00 €	18.00 €
Enfant	16.00 €	14.00 €	14.50 €
Réduit (jeune ; sénior)	19.00 €	16.00 €	17.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 1/2 journée
Adulte	12.00 €	11.00 €
Enfant	10.00 €	9.00 €
Réduit (jeune ; sénior)	11.00 €	10.00 €

Compétiteur (jour de course)	15.00 €
------------------------------	---------

AUTRES TARIFS

CLUBS *

FORFAIT SAISON

Adulte	320.00 €
Enfant	260.00 €
Réduit	285.00 €

	Journée	Saison
Adulte	11.00 €	210.00 €
-18	11.00 €	135.00 €

Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon

* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...

LEXIQUE :

Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.

Forfait 1/2 journée : Matin de 9h00 à 13h00, après-midi de 13h00 à 17h00.

Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndical sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans, enfant de moins de 5 ans.

Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).

Tarif Club : Clubs, groupes constitués (Organismes sociaux, associations, etc ...)

Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE extérieurs (sur base du journée adulte en tarif rouge Markstein).

Espace initiation du Grand-Ballon: TK ferme et fil neige BAMBI

TARIFS MARKSTEIN - HIVER 2022 / 2023

PERIODE TARIFAIRE BLEUE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne	Jour supplémentaire
Adulte	20.00 €	17.00 €	14.00 €	18.00 €
Enfant	16.00 €	14.00 €	14.00 €	14.50 €
Réduit	19.00 €	16.00 €	14.00 €	17.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	16.50 €	14.50 €	15.50 €
Enfant	14.50 €	12.50 €	13.50 €
Réduit	15.50 €	13.50 €	14.50 €

Compétiteur (jour de course)	15.00 €
------------------------------	---------

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3.00 €	2.50 €

* Du lundi au vendredi, hors vacances scolaires et jours fériés

PERIODE TARIFAIRE ROUGE *

FORFAIT MARKSTEIN

	Journée	Forfait 4 heures	Nocturne	Jour supplémentaire
Adulte	22.00 €	20.00 €	14.00 €	20.00 €
Enfant	19.00 €	17.00 €	14.00 €	17.00 €
Réduit	21.00 €	19.00 €	14.00 €	19.00 €

FORFAIT ESPACE INITIATION

	Journée	Forfait 4 heures	Jour supplémentaire
Adulte	17.00 €	15.00 €	16.00 €
Enfant	15.00 €	13.00 €	14.00 €
Réduit	16.00 €	14.00 €	15.00 €

Compétiteur (jour de course)	15.00 €
------------------------------	---------

Réduction navette

Journée	Forfait 4 heures
3.00 €	2.50 €

* Samedi, dimanche, jours fériés et tous les jours pendant les vacances scolaires toutes zones

AUTRES TARIFS

FORFAIT SAISON

Adulte	320.00 €
Enfant	260.00 €
Réduit	285.00 €

CLUBS *

	Journée	Saison
Adulte	11.00 €	210.00 €
-18	11.00 €	135.00 €

TICKETS

	Ticket à l'unité
TK Grenouillère	3.00 €

Forfait saison valable pour la station du Markstein et la station du Grand-Ballon

* Valable quelle que soit la période, uniquement en facturation fin de mois aux clubs, associations etc ...

Location stade (jusqu'à 15 forfaits invités compris)	70.00 €
Nocturne Privée - 2 heures	660.00 €
Nocturne Privée - 4 heures	1 200.00 €

SCOLAIRES hors vacances et uniquement les lundis, mardis, jeudis et vendredis

	Journée
Forfait	7.50 €

Tarif applicable uniquement sur décision de l'exploitation au vu des conditions (enneigement très précaire, offre promotionnelle...)

tarif unique 12€

Support Carte RFID

Carte Keycard	2.00 €
Carte Keytix	1.50 €

LEXIQUE :

Tarif Enfants : De 5 à 14 ans inclus.

Gratuité : Personnel du SMMGB, élus du SMMGB, Moniteurs ESF actif au SMMGB (exclusion carte syndical sans enseigner), agents de sécurité et de contrôle, vétérans à partir de 75 ans et uniquement en période bleue, enfants moins de 5 ans quelle que soit la période.

Tarif Réduit : Lycéens, Etudiants, séniors de 65 à 74 ans inclus, FSGT, licenciés et moniteurs FFS, personnes handicapées, familles nombreuses (sur présentation d'un justificatif uniquement).

Tarif Club : Clubs, groupes constitués (Organismes sociaux, associations, etc ...)

Demi-Tarif : Carte DSF, Moniteurs de ski ou stagiaires DE extérieurs (sur base du journée adulte en tarif rouge ou du tarif nocturne). Nocturne demi-tarif pour la nuit du Markstein

Forfait espace initiation : TK Grenouillère I, II & III + TK Tremplin 1.

TK Grenouillère : TK Grenouillère I, II & III.

OUVERTURE PARTIELLE : si la liaison Grenouillère - Fédérale n'est pas assurée, tarification "espace initiation" pour tous

M. Francis KLEITZ indique que la CCRG va proposer la rotation d'une seconde navette des neiges au départ de Guebwiller, afin d'encourager la population à utiliser les transports en commun.

Afin de promouvoir l'utilisation des navettes, le comité syndical décide d'augmenter la réduction navette de 1€ / journée à 3€, et de 0.50€ / forfait 4 h à 2,50€.

Au vu de la crise énergétique, le comité syndical s'interroge également sur la pertinence du maintien des nocturnes, mais décide cependant de les maintenir pour la saison 2022/23.

M. Thomas CRON, chef d'exploitation, rappelle qu'en terme de sobriété énergétique, le SMMGB a de longue date engagé les réductions dans un souci d'économie.

➤ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité les tarifs secours et billetterie pour la saison 2022/2023.**

4 - BUDGET GENERAL (42500) – DM 1

La Présidente explique au Comité Syndical qu'il y a lieu d'apporter des corrections au budget primitif.

Il convient d'augmenter les crédits du chapitre 20, qui sont insuffisants au vu des différentes études qui ont été validées (centre technique, chalet nordique et son assainissement, jardin d'altitude du Grand-Ballon).

Il convient de faire la modification suivante :

En investissement :

Augmentation du chapitre 20 au 2031- Frais d'étude : 25 000€

Réduction du chapitre 21 du 2151 – Réseaux et voirie : 25 000€

256801507	BUDGET GENERAL SM MARKSTEIN	DM n°1 2022
Code INSEE	SYNDICAT MIXTE MARKSTEIN - GB	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

DM

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-2031-0 : Frais d'études	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	25 000.00 €
D 2151-0 : Réseaux de voirie	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	25 000.00 €
Total Général		25 000.00 €		25 000.00 €

➤ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 du Budget Général.**

5 - OUVERTURE DE LA MAISON DU MARKSTEIN AU PUBLIC

Afin de garantir un accueil de qualité aux différents publics sur le site du Markstein, il est proposé d'organiser l'ouverture de la salle hors sac ainsi que du local casiers adjacent de la manière suivante :

Hors période hivernale :

- Période scolaire : les mercredis, samedis et dimanches de 10h30 à 17h00
- Pendant les congés scolaires de la zone B (hors juillet/août) : tous les jours de 10h30 à 17h00
- En juillet/août : tous les jours de 10h30 à 18h00

Durant la période hivernale :

- Période scolaire : les mercredis, samedis et dimanches de 10h30 à 17h00
- Tous les jours pendant la période d'ouverture du domaine skiable (nordique/alpin) de 9h00 à 17h00

Les toilettes publiques restent accessibles tous les jours quelle que soit la période.

➤ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité les horaires d'ouverture au public de la Maison du Markstein.**

6 - HORAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE SITE DU MARKSTEIN

La Présidente rappelle que le SMMGB a engagé la rénovation complète de l'éclairage public au Markstein, avec la mise en place de leds moins énergivores et la pose d'une horloge astronomique permettant des coupures durant une partie de la nuit. Compte tenu de la crise énergétique, le gouvernement demande aux collectivités de réduire leur consommation énergétique. Par ailleurs, il convient également de s'interroger sur le respect de l'horloge biologique de la faune et de la flore et de leur besoin d'obscurité.

Ces éléments nous amènent à nous interroger sur une coupure de l'éclairage public au Markstein, site sensible et à proximité immédiate d'une zone Natura 2000.

L'allumage et la coupure de l'éclairage public étant automatisés grâce à la pose d'une horloge astronomique, la Présidente propose une coupure de l'éclairage public durant la nuit de 23h00 à 6h00.

➤ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la coupure de l'éclairage public pendant la nuit et entérine les horaires d'extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00.**

7 - RESSOURCES EN EAU SUR LES SITES DU MARKSTEIN ET DU GRAND-BALLON

La Présidente informe le comité syndical que le Club Vosgien section de Strasbourg a sollicité le SMMGB par courrier recommandé le 18/08/2022 (copie du courrier transmise par mail aux membres du comité syndical), afin que le SMMGB fournisse en eau le site du Grand-Ballon, car la source Kaltenbrunnen est tarie et la source ONF a été mesurée à 5m³/jour, quantité insuffisante pour garantir l'exploitation des établissements du Grand-Ballon. Un risque de fermeture de ces établissements était à craindre courant septembre.

Une réunion a été organisée avec les services de la CeA le 26 août dernier et un courrier réponse a été envoyé au Club Vosgien Strasbourg rappelant que le Syndicat Mixte n'est nullement propriétaire des installations du réseau d'alimentation en eau potable (hormis deux conduites situées entre l'Hôtel du Club Vosgien de Strasbourg et le réservoir du radar, sur une longueur de 430 m, opération financée en 2001). Il n'appartient donc ni au Syndicat Mixte, ni à la Collectivité européenne d'Alsace, de prendre en charge l'alimentation privée des trois établissements du site.

Mais il a été proposé une réunion de concertation dès cet automne entre l'ensemble des acteurs du site du Grand Ballon et les différents organismes intéressés, afin d'engager une réflexion sur les actions à envisager, pour renforcer les ressources, améliorer la qualité de l'eau distribuée et la gestion globale du site.

Concernant le site du Markstein, le débit soutenu de la source n'a pas engendré de restriction, et le SMMGB a pu soutenir les agriculteurs de montagne qui ont pu se pourvoir en eau afin d'abreuver leur bétail. Une réflexion devra être menée sur la participation financière des agriculteurs, sachant que l'eau provient du réservoir d'eau potable. Un bilan sera fait d'ici la fin de l'automne et sera présenté lors de l'une des prochaines séances.

➤ **Le comité syndical prend acte des difficultés d'approvisionnement en eau sur les sites du Markstein et du Grand-Ballon.**

8 - POINT SUR LE CHANTIER DE DEMOLITION DES FRICHES TOURISTRA

Mardi 6 septembre 2022, une réunion sur site, en présence du Sous-Préfet, du Commissaire de Massif, du député et de plusieurs élus du SMMGB a été organisée afin de présenter l'évolution du chantier Touristra.

Rappelons que l'opération globale Touristra se décompose en 3 phases :

- Phase 1 : Acquisition des terrains bâtis et non-bâtis en 2021 – phase achevée
- Phase 2 : Désamiantage, dépollution et démolition des 3 friches en 2022/23
- Phase 3 : Construction d'un centre technique sur l'emprise de l'ancienne step en 2023 et lancement d'un appel à projet pour la construction d'un hébergement hôtelier.

A ce jour, 7 septembre 2022, l'état d'avancement Phase 2 est le suivant :

Concernant l'ancienne station d'épuration

- La sécurisation du chantier est terminée
- Le désamiantage est terminé
- La dépollution est terminée
- La démolition structurelle a débuté le 05 septembre pour une durée de 3 semaines.

Concernant les friches Valérianes et Touristra :

- La sécurisation du chantier est terminée
- Le défrichage et le terrassement aux périphéries des bâtiments sont terminés
- La pose des caméras de vidéosurveillance est faite
- Le désamiantage des Valérianes a débuté le 5 septembre.

➤ **Le comité syndical prend acte de l'avancement du chantier Touristra.**

9 – PRIME DE DEPART A LA RETRAITE

La Présidente informe le comité syndical que M. EMIRO Franco a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2022. Il a travaillé pour le SMMGB depuis 2007, soit 15 années.

Afin de saluer ces 15 années de service au sein du SMMGB lors de la réception donnée en son honneur, la Présidente propose de verser une gratification exceptionnelle à M. EMIRO Franco d'une valeur de 500€, afin de le remercier pour le travail accompli durant ces 15 années de service. Ce montant sera imputé au compte 6257.

➤ **Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement d'une prime d'une valeur de 500€ à M. EMIRO Franco.**

10 - DIVERS ET COMMUNICATION

CA de la luge sur rail

La Présidente indique que le CA de la luge sur rail est excellent cette année.

La population a pu profiter des crêtes et d'activités en montagne lors des fortes chaleurs estivales.

Elle en profite pour féliciter et remercier les équipes qui sont présentes au quotidien sur le site et qui accueillent la clientèle.

Organisation des 40 ans du stade du Markstein

La Présidente rappelle que le stade de slalom fêtera ses 40 ans en février 2023, sachant qu'il a été construit pour la Coupe du Monde en 1983. Entretemps, différents travaux ont fait évoluer le stade.

Elle informe le comité syndical de l'organisation d'une manifestation promotionnelle qui pourrait se tenir en même temps que les épreuves FIS Citadines, et qu'un hommage serait rendu à cette occasion à M. Jean-Claude MULLER.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h45.